



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence

FORMULAIRE DE MODIFICATIONS

à la déclaration afin d'être autorisé à exercer en société

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Cynthia Ashby à l'adresse suivante : cashby@ordrepsed.qc.ca.

NOTE :

L'article 7 du *Règlement sur l'exercice en société* exige que **toute modification aux documents visés à l'article 3 et à la déclaration visée à l'article 4 soit transmise à l'Ordre dans les 30 jours de la date où elle survient**. Toutes les conditions prévues au *Règlement* ainsi que celles contenues au *Code des professions* doivent être rencontrées en tout temps par le psychoéducateur et la société.

Veillez, s'il vous plaît, compléter les sections qui font l'objet d'une modification ou d'un changement (ex. ajout d'un actionnaire ou d'un associé, changement d'adresse ou du nom de la société, changement de la personne désignée comme répondant à l'Ordre, etc.).

IMPORTANT : Veuillez remplir ce formulaire, l'imprimer, le signer et joindre tous les documents demandés.

PARTIE 1 : INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

1- IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Nom ou dénomination sociale - NEQ (No d'entreprise au Québec émis par le Registraire des entreprises)

Si S.E.N.C.R.L., principal établissement au Québec

Adresse

Ville

Province

Code postal

Pays

Si S.P.A., l'adresse du siège social :

Adresse

Ville

Province

Code postal

Pays

2- CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

Forme juridique de la société (Cochez la case appropriée)

S.E.N.C.R.L.: Société en nom collectif à responsabilité limitée

S.P.A.: Société par actions

3- AUTRES NOMS OU DÉNOMINATIONS SOCIALES UTILISÉS PAR LA SOCIÉTÉ

Complétez seulement si les noms ou dénominations sociales sont différents de ceux indiqués à la Section 1.

Autre nom ou dénomination sociale

Autre nom ou dénomination sociale

4- NOM ET ADRESSE COMPLÈTE DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS / PLACES D'AFFAIRES AU QUÉBEC

Nom ou dénomination sociale

Adresse

Ville

Province

Code postal

Pays

RAPPEL DE L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE PSYCHOÉDUCATEUR EN SOCIÉTÉ

1. Tout psychoéducateur est autorisé à exercer ses activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou dans une société par actions au sens du chapitre VI.3 du *Code des professions* (chapitre C-26) si les conditions suivantes sont respectées:
 - 1° plus de 50% des droits de vote rattachés aux actions ou aux parts sociales de la société sont détenus:
 - a) soit par des psychoéducateurs ou par d'autres professionnels régis par le *Code des professions*;
 - b) soit par une personne morale, une fiducie ou une entreprise dont les droits de vote rattachés aux actions ou aux parts sociales sont détenus à 100% par des psychoéducateurs ou par d'autres professionnels qui sont régis par le *Code des professions*;
 - c) soit à la fois par des personnes, des fiducies ou des entreprises visées aux sous-paragraphes a et b;
 - 2° les administrateurs du conseil d'administration de la société par actions, les associés ou, s'il y a lieu, les administrateurs nommés par les associés pour gérer les affaires de la société en nom collectif à responsabilité limitée sont en majorité des psychoéducateurs ou d'autres professionnels régis par le *Code des professions*;
 - 3° pour constituer le quorum au conseil d'administration d'une société, la majorité des membres présents doit être composée de psychoéducateurs ou d'autres professionnels régis par le *Code des professions*.

Le psychoéducateur s'assure que ces conditions sont inscrites dans les statuts constitutifs de la société par actions ou stipulées dans le contrat constituant la société en nom collectif à responsabilité limitée et qu'il y est aussi prévu que cette société est constituée aux fins d'exercer des activités professionnelles.

5- NOMBRE ET RÉPARTITION DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE OU DES PARTS SOCIALES DE LA SOCIÉTÉ - *Nombre total d'actions ou de parts sociales votantes émises par la société*

Nombre total d'actions ou de parts sociales votantes émises par la société :

De ce nombre, spécifiez celles détenues par des psychoéducateurs

De ce nombre, spécifiez celles détenues par d'autres professionnels régis par le *Code* ou par des personnes morales, des fiducies ou toute autre entreprise dont les droits de vote ou parts sociales votantes sont détenus à 100 % par des psychoéducateurs

6- NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

Nombre d'administrateurs siégeant au conseil d'administration de la société par actions ou au conseil de gestion interne de la société en nom collectif à responsabilité limitée :

Nombre de membres siégeant au conseil d'administration de la société par actions ou au conseil de gestion interne de la société en nom collectif à responsabilité limitée :

PARTIE 2 : RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES PHYSIQUES DE LA SOCIÉTÉ

Complétez la section qui suit pour toutes les personnes physiques qui possèdent des actions avec droit de vote ou des parts sociales, qui agissent à titre d'administrateurs, de dirigeants au sein de la société.

NOTE : Veuillez vous référer à l'article 1, al. 1er du *Règlement*.

Profession :

Numéro
de permis

Nom

Prénom

Adresse résidentielle

Ville

Province

Code postal

Pays

Exerce-t-elle sa profession au
sein de la société?

Oui Non

Statut au sein de la société
(cochez les choix
applicables)

Administrateur
Dirigeant
Actionnaire

Associé
Employé
Gestionnaire

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES PHYSIQUES DE LA SOCIÉTÉ (suite)

Profession :

Numéro
de permis

Nom

Prénom

Adresse résidentielle

Ville

Province

Code postal

Pays

Exerce-t-elle sa profession au
sein de la société?

Oui Non

Statut au sein de la société
(cochez les choix applicables)

Administrateur

Associé

Dirigeant

Employé

Actionnaire

Gestionnaire

Profession :

Numéro
de permis

Nom

Prénom

Adresse résidentielle

Ville

Province

Code postal

Pays

Exerce-t-elle sa profession au
sein de la société?

Oui Non

Statut au sein de la société
(cochez les choix applicables)

Administrateur

Associé

Dirigeant

Employé

Actionnaire

Gestionnaire

Si nécessaire, veuillez joindre des copies additionnelles de cette section.

PARTIE 3 : RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES MORALES, FIDUCIES ET AUTRES ENTREPRISES DÉTENANT DES ACTIONS VOTANTES OU DES PARTS SOCIALES DANS LA SOCIÉTÉ

Complétez la section qui suit pour toutes les personnes morales, fiducies ou autres entreprises qui détiennent des actions avec droit de vote ou des parts sociales dans la société.

RAPPEL :

Les droits de vote rattachés aux actions ou autres titres de participation, ou autres droits dans la personne morale, fiducie ou toute autre entreprise, doivent être détenus à plus de 50 % par au moins un psychoéducateur ou un autre professionnel régi par le *Code des professions* (article 1, al.1er du *Règlement*).

Dénomination sociale ou nom de l'entité juridique

No d'entreprise du Québec (NEQ)

Adresse (Siège)

Ville

Province

Code postal

Forme juridique

Profession et no de permis du ou des membres détenteurs de la totalité des actions ou de parts sociales votantes :

Personne morale

Fiducie

Autre entreprise

Dénomination sociale ou nom de l'entité juridique

No d'entreprise du Québec (NEQ)

Adresse (Siège)

Ville

Province

Code postal

Forme juridique

Profession et no de permis du ou des membres détenteurs de la totalité des actions ou de parts sociales votantes :

Personne morale

Fiducie

Autre entreprise

Si nécessaire, veuillez joindre des copies additionnelles de cette section.

PARTIE 4 : RÉPONDANT

RAPPEL DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT

5. Lorsque plus d'un psychoéducateur exercent leurs activités au sein d'une même société, ils doivent désigner un répondant pour remplir en leur nom et transmettre à l'Ordre les documents et les frais prescrits aux articles 3 et 4, répondre aux demandes formulées par le syndic, un syndic adjoint, un inspecteur, un enquêteur ou un autre représentant de l'Ordre et lui fournir, le cas échéant, tout autre document que les psychoéducateurs sont tenus de lui transmettre.

Le répondant doit être un psychoéducateur qui est associé ou actionnaire avec droit de vote.

Le répondant doit s'assurer de l'exactitude des renseignements fournis dans la déclaration.

La société mandate la personne suivante pour agir à titre de répondant :
(Nom et prénom)

Profession

No de permis

J'exerce mes activités professionnelles au sein de la société au Québec

PARTIE 5 : ATTESTATION

Je,

Nom du membre / Répondant dûment autorisé par la société

Domicilié au

No, rue ville, province, code postal

atteste que je suis membre de l'Ordre et que je suis la personne autorisée par la société à signer le présent formulaire de modifications à la déclaration afin d'être autorisé à exercer en société, que les renseignements déclarés sont complets, conformes ainsi qu'exactes, que les documents requis accompagnent le présent formulaire et atteste, de plus, que la détention des parts ou actions ainsi que les règles d'administration de la société respectent les conditions du *Règlement*.

Signature

Date